

7

Le phénomène *Vidomègon* : une autre forme de trafic d'enfants dans les villes de Cotonou

A. Ludovic Couao-Zotti

Résumé

La question du trafic et de l'asservissement des enfants n'est pas nouvelle dans le contexte socioéconomique béninois. Mais elle est devenue préoccupante au cours de ces deux dernières décennies, parce que les enfants sont utilisés à des fins lucratives. L'étude, au-delà de la simple description du phénomène, vise à en approfondir la compréhension et élargir le champ d'investigation. Elle est également la contribution à une meilleure connaissance de la pratique du *Vidomègon* (Enfant placé chez quelqu'un) dans ses pires formes. C'est pourquoi l'analyse et l'interprétation des informations recueillies ont pris en compte les enfants victimes et les personnes qui sont identifiées comme les exploiteuses. Dans une telle logique, il a été remarqué que le phénomène apparaît aujourd'hui comme une réponse des familles aux situations de précarité fluctuante. Par ailleurs, le phénomène revêt plusieurs formes au regard de la situation de précarité des familles où les enfants sont potentiellement des enfants à risque destinés à l'exploitation. Leur jeune âge attire, à cause de la main-d'œuvre bon marché qu'ils représentent et de leur extrême malléabilité.

La Convention des Droits de l'enfant, pourtant ratifiée par le Bénin, ne semble pas être appliquée dans toute son ampleur. La non-application correcte, ajoutée au déchirement de la famille et la pauvreté grandissante constituent des facteurs de mise en esclavage des enfants.

En tenant compte des résultats auxquels est parvenue la présente étude, on s'interroge de plus en plus sur les possibilités des pouvoirs au niveau central et local à faire face, de manière efficace à la lutte contre toutes les formes de violences et d'abus faits à l'encontre de l'enfant. Il est vrai qu'en prenant à cœur la problématique du phénomène *Vidomègon*, le Gouvernement de la République du Bénin a mis en place des programmes et structures de lutte contre le trafic des enfants, dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale. Dans le domaine de la prévention,

des programmes d'IEC sont initiés. Le côté répressif de l'action des pouvoirs publics a permis, avec les campagnes de sensibilisation, à faire reculer le phénomène, dans sa dimension transfrontalière, mais sur le plan interne, le fait de s'être un peu trop focalisé sur l'extérieur, n'a pas permis de mesurer à sa juste valeur, le malheureux sort que vivent des milliers d'enfants à l'intérieur des quatre murs des maisons : « *Silence, ici on exploite et on maltraite* ».

Introduction : la problématique du *Vidomègon*

La problématique du *Vidomègon* ou « placement » des enfants, est un phénomène séculaire et est donc une tradition dans la culture africaine et plus précisément au Bénin. Le terme de placement, dans son acception commune, constitue un acte autorisant le déplacement d'un enfant dans une famille autre que celle de nature biologique.

En effet, confier son enfant ou le placer dans une famille d'accueil revêtait, il y a encore quelques décennies, un sens et une marque de confiance réciproque entre deux familles et communautés. L'enfant y était accueilli comme faisant partie intégrante de sa nouvelle « famille ». De ce point de vue, il bénéficiait de tous les soins, participait pleinement à la vie familiale comme tous les autres enfants, sans distinction, et s'y intégrait aux plans socioculturel et économique.

Mais à partir des années 80, l'actualité nationale a été, de plus en plus marquée par plusieurs cas de maltraitance, de meurtre, d'abus sexuel d'enfants, en somme, de violences de tout genre envers les enfants. Il s'est révélé, selon les données empiriques et les observations, que la plupart de ces enfants violentés, sont ceux placés auprès de personnes autres que leurs parents biologiques. Ce sont des enfants qui présentent toutes les caractéristiques de personnes marginalisées, dont les conditions d'existence sont des plus précaires.

Au cours de ces quinze dernières années, la question est devenue si préoccupante que les pouvoirs publics et les organisations de la société civile (Organisations non gouvernementales, Associations, Clubs de réflexion...) ont décrit la situation comme un phénomène, d'où le vocable phénomène *Vidomègon* (dans une langue locale du sud du Bénin « Enfant placé chez quelqu'un ». Plusieurs ONG s'investissent dans la prise en charge des enfants en situation difficile, et il est apparu que celles-ci récupèrent de plus en plus d'enfants victimes de maltraitance et mauvais traitements. De plus, on remarque un accroissement du nombre d'enfants de la rue dans les grandes agglomérations des villes comme Cotonou, Porto-Novo et Parakou et leurs arrière-pays.

Malgré les mesures de sensibilisation et de répression prises et les moyens matériels et humains mis en œuvre pour éradiquer le mal, il existe encore des poches de résistance aussi bien en zones urbaines que rurales. Il a même été constaté que le phénomène est alimenté et entretenu par un véritable réseau national et international de trafiquants et de placement d'enfants, qui tirent des profits financiers de cette activité.

Au regard de ce qui précède, s'est posée la question ci-après : En quoi le phénomène *Vidomègon* constitue une autre forme de trafic d'enfants dans la ville de Cotonou ?

La réponse à cette question a permis de mieux cerner le phénomène du trafic des enfants et du *Vidomègon*, dans toutes ses dimensions et, partant, d'en dresser le profil caractéristique, ce qui a conduit à élaborer des approches de solutions en vue d'atténuer à défaut de l'éradiquer, cette nouvelle forme d'esclavagisme des temps modernes.

Le cadre de l'étude

Le thème relatif à l'étude sur le phénomène *Vidomègon* : une autre forme de trafic d'enfants dans la ville de Cotonou a suscité un intérêt particulier, du fait du débat qu'il suscite actuellement, de l'ampleur qu'il a pris depuis environ deux décennies et de ce qu'il est beaucoup plus perceptible dans le Département du Littoral, à Cotonou, Commune et ville du Bénin où les activités économiques sont les plus intenses. Dans cette logique, il est plus facile de récolter suffisamment des données susceptibles de répondre adéquatement à la question de l'étude.

La population de la présente étude a été constituée sur la base d'un échantillon de 250 sujets, âgés de 7 à 16 ans, rencontrés à leurs lieux de travail, dans les marchés et dans la rue. Quelques-uns ont été interrogés près de leurs domiciles. Ils sont au total 200 filles et 50 garçons. Leur répartition s'est établie, selon les catégories d'âges ci-après :

- 7 à 9 ans : 103 dont 78 filles et 25 garçons ;
- 10 à 13 ans : 130 dont 110 et 20 garçons ;
- 14 à 16 ans : 17 dont 12 filles et 05 garçons.

Le choix porté sur ces différentes tranches d'âge est parti du constat général que la plupart des enfants n'ont pas de précision exacte sur leur âge. Pour être plus proche de la détermination des âges, il a fallu opérer des catégorisations en fonction de la taille, des traits du visage, de la logique et de la maturation du raisonnement.

Par ailleurs, on s'est intéressé à certains adultes (50), parmi lesquels sont représentés des tuteurs et tutrices des enfants interrogés, parce que ceux-ci ont indiqué leurs domiciles. Cet intérêt s'est manifesté afin d'avoir l'avis de ces personnages plus ou moins acteurs du phénomène. Ceci devrait aider à l'analyse et l'interprétation des informations recueillies auprès d'eux. On a également cherché à savoir s'il existe un lien de cause à effet entre le statut économique des parents et la situation de placement de leurs enfants. L'entretien a été consacré à des enfants qui présentent des indices de pauvreté, à partir de l'habillement et du faciès.

Au cours de l'étude, il a été expliqué aux enfants qu'ils devront répondre le plus sincèrement possible aux questions portant, entre autres, sur la façon dont ils se sont retrouvés à Cotonou et pour quels motifs, sur les types de relations et les liens de parenté ou entre eux et leurs tuteurs/tutrices d'une part, et la nature des activités menées, d'autre part. Les enfants ont été également priés de donner leurs impressions et perceptions sur la situation qu'ils vivent en ce moment-ci. Les déclarations et les témoignages des uns et des autres ont permis de collecter des données nécessaires à une analyse approfondie du phénomène.

Les difficultés rencontrées

Certains tuteurs et tutrices d'enfants (45) ont été questionnés sur la perception qu'ils ont du *Vidomègon*. Ils devront également se prononcer par rapport aux relations interpersonnelles et au traitement qui est fait à ces enfants. La collecte des informations qualitatives a été particulièrement difficile à cause de la réticence des adultes à répondre aux questions. Il fallait souvent changer d'interlocuteurs, par souci d'avoir des informations exhaustives. Pour celles qui ont répondu avec plus ou moins d'enthousiasme, le développement de leurs arguments a mis en évidence un malaise sur la problématique du *Vidomègon*.

Par ailleurs, tous les enfants rencontrés n'ont pas voulu se prêter aux questions des enquêteurs. Plusieurs parmi ceux âgés de 8 à 10 ans se sont sentis mal à l'aise au cours de la conversation et au bout de trois minutes, ils se sont enfermés dans un mutisme injustifié, répondant simplement par « oui » ou « non », puis l'instant d'après, s'en sont allés sans se signaler. Ceci n'a pas permis d'obtenir la totalité des informations désirées. Même certains parmi les plus âgés sont demeurés craintifs et anxieux au cours de l'entretien. Ainsi, 2/5 des entretiens se sont révélés incomplets et il a fallu, à chaque fois, pour maintenir l'échantillon de base, rechercher et observer d'autres enfants.

Pour les enfants qui ont été repérés dans des ateliers de coiffure, de mécanique et de vulcanisation, il fallait être extrêmement prudent, pour ne pas attirer l'attention de leurs patrons ou traiter de voleur, car le risque était grand d'être brûlé vif, sans pouvoir se défendre, si quelqu'un criait « au voleur ». Le pied de grue au coin des ruelles a été parfois long (en moyenne 2 heures pour rencontrer un enfant).

Les résultats de l'étude

Le milieu de provenance des enfants

Au Bénin, le trafic des enfants est un phénomène relativement nouveau et est surtout né du développement du secteur tertiaire. Force est de constater que ce trafic se fait à partir de trois critères principaux : l'âge, la situation familiale et le sexe de l'enfant. L'étude a fait ressortir que, généralement, les enfants dont l'âge varie de 7 à 9 ans et de 10 à 13 ans sont les plus nombreux à subir le sort de *Vidomègon*, parce qu'ils représentent, pour l'ensemble de la population enquêtée, plus de 93 pour cent. De manière plus spécifique, les enfants de 9, 10 et 11 ans sont au total 130, soit 52 pour cent de l'effectif.

Une étude de l'ONG Anti-slavery, en collaboration avec Solidarité d'Afrique et du Monde (ESAM), réalisée en 1998, a conclu et mis en exergue, à partir des différentes arrestations opérées, que les intermédiaires ou les trafiquants recruteurs des enfants constituent de faux dossiers de voyage, pour les enfants, avec des fausses pièces d'état civil. Il s'agit là du trafic pour l'extérieur.

Mais sur le plan intérieur, la situation est plus dramatique car, le phénomène est beaucoup plus caché et moins visible. En focalisant l'attention sur l'extérieur, on a tendance à oublier que le destin de milliers d'enfants se joue, pourtant, dans les

contrées et surtout dans les villes, où les enfants constituent une main d'œuvre docile, moins exigeante que l'adulte, en matière de rémunération, mais surtout manipulables à volonté. Ils sont recherchés parce qu'ils sont économiquement et financièrement rentables pour ceux qui les emploient. C'est ce que la présente étude a fait ressortir en déterminant la proportion des enfants entre 9 et 11 ans, qui représente un peu plus de la moitié de ceux qui sont pris en compte dans le travail.

En tenant compte des conclusions de la Conférence nationale organisée au Bénin en 1997 sur le trafic des enfants, deux réunions sous-régionales ont eu lieu à Cotonou (1998) et Libreville (2000) à l'instigation du Bénin. On a estimé que près de 250 000 enfants (dont 72 pour cent de filles) ne vivent pas avec leurs parents biologiques et n'étaient pas scolarisées.

La présente étude a confirmé ce constat datant de près d'une dizaine d'années. Sur les 250 sujets interrogés, 23 filles contre 14 garçons vivent avec un membre de la famille élargie (tante, oncle, grand'mère). En fait, 213 enfants vivent au domicile des personnes qui n'ont aucun lien de parenté avec la famille des enfants, ce qui signifie qu'ils ont été simplement placés à des fins économiques. Dans ces conditions, ils sont susceptibles d'être exploités dans diverses activités, soit comme apprentis, soit comme employés de maison, revendeurs, etc. et c'est d'ailleurs le cas chez ces enfants.

Il convient de faire remarquer que l'étude a révélé que 82 pour cent de ces enfants, sont issus de familles paysannes et ouvrières vivant des situations de précarité. Plus de 11 pour cent des sujets ont des parents qui sont sans profession actuellement, bien que ces derniers aient, auparavant, exercé des métiers comme la vannerie, la soudure artisanale et la blanchisserie, pour ne citer que les plus importants. Le développement de nouveaux types d'activités a rendu certains métiers moins rentables du point de vue financier, ce qui a conduit à leur abandon pur et simple. Par ailleurs, 7 pour cent de ces enfants ont déclaré que leurs parents, le père en particulier, a un emploi saisonnier mais instable : démarcheur en immobilier, garde-vélo, conducteur de taxi-moto... Quant aux informations relatives à leurs mères, les enfants, dans la plupart des cas, ont souligné que celles-ci sont des femmes au foyer, avec généralement pour activité, le petit commerce. Ce type d'activité, comme on peut le constater, n'assure que très partiellement la subsistance familiale. Pour celles qui ont une qualification, ce sont des puéricultrices, couturières, tresseuses de cheveux sans outils de travail et sans occupation réelle et qui se convertissent de temps en temps à des travaux aussi variés que diversifiés (balayeurs de rue, domestiques, lessiveuses, etc.).

Dans cette logique, il est utile de rappeler ici, la perception des travaux du Sommet mondial sur le développement social tenu en mars 1995 à Copenhague, qui ont établi les diverses formes de la pauvreté. Le caractère multidimensionnel de la pauvreté s'appuie sur deux types d'études ayant permis d'établir le profil de la pauvreté au Bénin :

- les Enquêtes légères auprès de Ménages (ELAM), qui ont étudié le phénomène de pauvreté dans les milieux urbains ; et

- les Études sur les Conditions de Vie des Ménages en milieu rural (ECVR) qui ont, quant à elles, appréhendé la pauvreté en milieu rural.

La pauvreté monétaire analysée selon les indicateurs habituels d'incidence (P0), de profondeur (P1) et de sévérité (P2) a été évaluée en référence à des seuils annuels de pauvreté qui s'établissent respectivement à 74 886 F CFA par tête en 2002 et à 82 224 F CFA en 2006.

Les résultats des enquêtes ont montré que la pauvreté au Bénin varie considérablement selon les zones de résidence, l'incidence étant de 27 pour cent en moyenne en milieu urbain contre 40,6 pour cent en zone rurale. L'incidence de pauvreté, de manière générale, se serait accrue par rapport à 2002, passant de 28,5 pour cent à 36,8 pour cent. De même, la profondeur de la pauvreté (P1) se serait accrue sensiblement au cours de la période, passant de 11 pour cent en 2002 à près de 14 pour cent en 2006 avec un écart plus marqué en milieu rural, dans un environnement où le taux moyen de croissance économique est de 3,5 pour cent sur la période 2004-2006.

Avec un taux annuel moyen d'accroissement de la population évalué à 3,2 pour cent au cours de la décennie passée, les performances de l'économie doivent être consolidées, car il a été établi que pour réduire significativement et durablement la pauvreté, une croissance réelle d'au moins 7 pour cent équitablement et judicieusement répartie est nécessaire. Or, actuellement, on est encore loin du compte. Lorsqu'on considère, par ailleurs, la pauvreté d'existence à travers un indice composite de niveau de vie, on note sur la base des données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH3) que le phénomène a touché près de 43 pour cent de la population en 2002 dont 3 fois plus d'individus en milieu rural qu'en milieu urbain (59,1 pour cent contre 17,7 pour cent). À partir de ces données, il est établi un lien entre la pauvreté, la vulnérabilité et le travail (trafic) des enfants.

Selon les déclarations des enfants enquêtés, 40 pour cent se trouvent en 2e ou 3e position dans la fratrie. Il faut souligner que ces enfants sont issus de familles polygames, pour la plupart et ont vécu, jusqu'à leur départ de la maison familiale, avec, en moyenne, 4 à 5 frères et sœurs. Des études (RGPH3) ont montré en 2002 que la pauvreté des ménages augmentait proportionnellement à leur taille. Les ménages de plus de 6 personnes affichaient des incidences de pauvreté deux fois plus élevées que ceux de moins de 3 personnes aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain.

En 2006, cette relation entre le niveau de vie et la taille du ménage se confirme tant du point de vue de la pauvreté monétaire que de la pauvreté non monétaire. Ce rapport est passé de 2 en 2002 à 3 pour la pauvreté monétaire. Les conséquences qui découlent de cette situation obligent à l'exode, particulièrement vers Cotonou, la ville la plus développée économiquement au Bénin. Mais, même à Cotonou, les poches de pauvreté se sont élargies, ce qui conduit certains ménages à rechercher des *Vidomègon* pour les aider à mener, parallèlement à leurs métiers, d'autres types d'activités, génératrices de revenus supplémentaires pour le ménage.

Les régions de provenance des enfants interrogés sont généralement considérées comme pauvres du point de vue des infrastructures socioéconomiques. Certains

enfants (13 pour cent) proviennent des régions comme Zè et So-Ava dans le Département de l'Atlantique, d'autres, les plus nombreux (53 pour cent) sont arrivés des arrières pays des villes de Bohicon et d'Abomey dans le Département du Zou. Par ailleurs, 23 pour cent sont issus des villes de Comè et Lokossa, dans le Mono. Enfin, 11 pour cent viennent de la région du Département des Collines et du Borgou.

Il ressort de ces chiffres que les enfants sont arrivés de cinq Départements sur douze et que deux Départements sur cinq, qui totalisent à eux seuls 76 pour cent des enfants, viennent en tête des pourvoyeurs de *Vidomègon*. Ces données mettent en exergue la forte corrélation entre le faible niveau d'accès de la région aux services sociaux de base et aux infrastructures pouvant développer des activités génératrices de revenus, la capacité des parents à subvenir aux besoins fondamentaux de leurs progénitures et le placement de ces dernières en ville.

La réduction des opportunités d'emploi dans ces zones et l'insuffisance des infrastructures économiques ont fortement concouru à l'appauvrissement des familles. Ceci est illustratif, de manière assez claire, des conditions difficiles d'existence des populations dans ces Départements. L'analyse a permis de conclure que l'un des facteurs déclencheurs du phénomène *Vidomègon*, est la dégradation des conditions de vie et d'existence.

En effet, selon les données présentées dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté au Bénin (2003-2005), et le Document de Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRCP) 2007-2009, dans les deux régions pourvoyeuses du plus grand nombre d'enfants placés, l'appareil de production, s'il existe, est rigide et cette rigidité se caractérise, en particulier dans le secteur des services, par l'informel, la faiblesse du micro- financement et l'obsolescence des outils, des infrastructures et des méthodes de production.

Selon les mêmes sources, la mise en œuvre de différentes politiques et mesures économiques ces dix dernières années n'a pas suffi à réduire la pauvreté, particulièrement en milieu rural. Cette situation pourrait s'expliquer par l'inefficacité des mesures de redistribution des maigres revenus tirés de la légère croissance économique au milieu des années 1990, les difficultés du monde rural à obtenir une rémunération optimale de sa production alors que d'autres acteurs du système de production et de commercialisation dans les grandes villes captaient des marges de profits.

Les résultats de l'étude font apparaître également, que 9 pour cent des filles âgées de 14 à 16 ans, ont, avec l'accord de leurs parents et de leur propre volonté, suivi certaines personnes chercheuses de *Vidomègon* de passage au village, pour aller travailler comme domestiques, vendeuses ou ouvrières dans des gargotes, à Cotonou. Les motifs de leur départ, c'était gagner de l'argent. Elles se retrouvent aujourd'hui, malgré elles, dans une situation de grande difficulté, chez des femmes qui, pour les maintenir dans leurs conditions de dépendance, usent de menaces de toutes sortes et n'hésitent pas, dans certains cas, à user du châtiment corporel. Malheureusement, ces filles n'ont manifesté, à aucun moment, le désir de retourner au village auprès de leurs parents par peur de retomber dans une précarité plus sévère.

Par ailleurs, parmi les enfants enquêtés, on a pu déceler 30 filles et 8 garçons orphelins de père et de mère ou de l'un des deux parents, dans la tranche d'âge entre 8 et 11 ans. Dans ces cas, le fait de confier les enfants, à une famille pouvant leur assurer un meilleur avenir, s'est avéré, dans maints cas, pour le parent vivant, une porte de sortie de la misère. Dans le cas des enfants demi-orphelins, 66 pour cent sont confiés à des parents proches et 34 pour cent à des inconnus et donc placés. Quant aux orphelins à part entière, ce sont les oncles et tantes qui les ont pris en charge dans une proportion de 80 pour cent.

L'analyse du niveau de vulnérabilité de ces enfants a montré que ceux-ci sont nombreux à vivre dans des conditions socio-économiques défavorables, si l'on tient compte des disparités importantes entre zones urbaine et rurale et entre couches sociales. Cette situation de pauvreté et de faible accès aux services sociaux de base, constitue un terrain favorable pour l'exploitation des enfants.

Les témoignages des enfants âgés de 10 à 13 ans font état de ce qu'ils ont été déplacés sans leur consentement parce que les parents en ont décidé ainsi. Il convient de remarquer que, dans la plupart des familles l'autorité parentale et celle des adultes est partout présente et dans une certaine mesure, très pesante dans la vie des enfants. Une autorité envahissante qui met l'enfant dans des situations de dépendance. Les décisions sont prises sans que les enfants aient à donner leur avis et toute résistance à des décisions parentales, en l'occurrence du père de famille, est considérée comme un manquement grave. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'à la question posée aux enfants : « Est-ce qu'on vous a demandé votre avis avant de vous emmener à Cotonou ? » La réponse a été « non » pour 70 pour cent des enfants. Pour les 30 pour cent restants, ils soutiennent que leur avis, bien qu'ayant été demandé, n'a pas eu de poids devant les arguments développés par les parents pour les envoyer à Cotonou. Devant la décision de certains parents, de faire transférer leurs enfants vers les centres urbains, ces derniers ont un sentiment d'impuissance, car ils se sont retrouvés dans un contexte de rapport de force continu, favorable aux parents.

En outre, et paradoxalement, 80 pour cent des enfants n'ont manifesté aucun grief contre leurs parents. Au contraire, 69 pour cent âgés de 7 à 10 ans ont estimé que c'est pour leur propre bonheur qu'ils sont arrivés à Cotonou, parce que cela soulagerait les parents et leur procurerait un revenu mensuel. Apparemment, ces enfants se satisfont du bien-être qu'ils peuvent procurer aux parents indépendamment de ce qu'ils vivent chez leurs nouveaux « maîtres ». Par contre, 80 pour cent de ceux entre 13 et 16 ans ont beaucoup insisté sur la satisfaction personnelle qu'ils peuvent tirer d'un travail quelconque : satisfaction matérielle d'une part, satisfaction psychologique d'autre part.

En outre, en focalisant l'attention sur la façon dont les enfants sont déplacés et ensuite placés dans des familles, l'étude a voulu s'appuyer sur l'hypothèse selon laquelle, il existe des réseaux organisés de trafic d'enfants à l'intérieur du pays, relayés par leurs complices à l'extérieur.

L'analyse des informations recueillies auprès des enfants a permis de confirmer cette hypothèse. En effet, la plupart des enfants (61 pour cent) ont soutenu, au

cours des discussions, qu'ils ont été transportés à Cotonou par des personnes inconnues, avec le consentement de leurs parents, principalement celui du père. Dès qu'ils sont arrivés à destination, ils ont été accueillis, nuitamment, par des femmes à des endroits précis, puis conduits vers des domiciles. Par ailleurs, d'autres enfants (29 pour cent) ont déclaré avoir été transféré à Cotonou par des proches de leurs parents (oncle, tante, cousins, amis, etc.) qui ont souhaité les prendre en charge pour leur éducation et leur assurer le bien-être matériel et psychologique nécessaire à leur développement. 75 pour cent des enfants ont affirmé, qu'ils voyageraient bientôt dans un autre pays pour y rester quelques mois et revenir. Cette affirmation met en lumière le fait que les enfants passent une période transitoire chez certains tuteurs et tutrices avant de prendre une autre direction, pour une autre destination, certainement pour aller travailler dans des champs de café et de cacao, en Côte d'Ivoire, servir dans des maquis ou dans des maisons au Gabon, en tant que domestiques et dans des carrières de concassage de pierres au Nigeria, etc.

En leur posant la question de savoir s'il leur est arrivé d'avoir en idée de s'enfuir du domicile, 25 pour cent ont déclaré avoir déjà fugué, au moins une fois, mais ont été rattrapés et corrigés, c'est-à-dire battus, ce qui les en a dissuadé, du moins pour le moment. Par ailleurs, 42 pour cent ont envie de quitter leurs tuteurs/tutrices, mais sont dans l'attente de trouver l'occasion propice. Les 33 pour cent restants ont du mal à se déterminer par peur de représailles. Entrent dans cette catégorie, les enfants âgés entre 7 et 12 ans. Les garçons sont plus fugueurs et représentent un taux plus élevé (16 pour cent) que les filles (9 pour cent) Pour les plus âgés (de 13 à 16 ans), ils ont été très discrets par rapport à cette question, ne voulant même pas y répondre.

Les conditions de vie et de travail à destination

Au cours de l'étude, il a été identifié plusieurs types de ce placement dont les principaux sont : le placement-vente à travers lequel est placé dans une famille sous contrat moyennant une somme de 15 000 à 20 000 F CFA ; le placement semi-rémunéré qui est une forme de contrat temporaire tacite ; et le placement simple en échange d'une prise en charge de l'enfant.

De ces trois types de placements, l'étude a révélé que le premier cas concerne 62 pour cent des enfants, tandis que dans le second, on en retrouve 12 pour cent. Quant au dernier, 25 pour cent des enfants en sont victimes. Ces chiffres sont illustratifs du « marchandisage » et de la « chosification » de l'enfant. Dans de telles situations, les risques de l'exploitation des enfants sont élevés.

L'étude a, par ailleurs, recensé une gamme variée d'activités qui se mènent généralement dans nos villes et même au sein des familles. Ce sont des travaux domestiques, le commerce, des travaux dans des ateliers d'artisans (maçonnerie, mécanique, coiffure, soudure, confection de tenues).

L'enquête n'ayant pas pris en compte tous les types d'activités existantes, celles recensées sont directement liées aux enfants interrogés. C'est pour cette raison qu'ont

été définis quelques types d'activités que sont : les activités domestiques, le petit commerce, la mécanique, la maçonnerie, la confection de vêtements et vulcanisation.

Il faut souligner que la participation des enfants à l'activité économique n'est pas toujours considérée comme une mauvaise chose en soi par leurs tuteurs et tutrices. Certains ont soutenu qu'elle est même bénéfique. En vertu de la Convention 138 de l'Organisation internationale du Travail (OIT), le travail, qui ne nuit pas aux études, est autorisé à partir de l'âge de 12 ans. Malheureusement, force est de constater que les enfants (120, soit 48 pour cent) entrant dans le cadre de la présente étude, travaillent dans des conditions qui enfreignent les normes de l'OIT : d'abord, plusieurs sont âgés de moins de 12 ans, ensuite certains ne fréquentent plus l'école et d'autres ont dû abandonner les classes du fait de la situation de précarité de leurs familles. 47 pour cent, dont la majorité représentée par des filles, ont déjà mis pied à l'école avant d'abandonner, faute de moyens pour le financement des études.

L'enquête a révélé aussi que le niveau, le plus élevé de scolarité atteint par ces enfants est la classe de CE1, alors que le plus bas niveau est le CI. Dès lors, la durée moyenne de survie de ces enfants dans le système scolaire n'excède pas trois ans. Retirés pour l'une ou l'autre raison liée directement à la pauvreté, ces enfants sont prédisposés au travail et à l'exploitation à des fins commerciales et économiques. Un point sur lequel tout le monde semble s'accorder est qu'il existe généralement un lien élevé entre le fait qu'un enfant ne fréquente pas l'école et son placement (en ville). On soutient généralement que c'est parce qu'un enfant n'est pas scolarisé qu'il est placé, mais on peut également dire que c'est le fait d'être placé qu'il n'a pu aller à l'école. Bien souvent, il semble que les enfants travaillent parce qu'ils ne vont pas à l'école. Celle-ci coûte bien trop cher pour les familles démunies. Les droits d'inscription, les frais de transport, l'achat des livres, du matériel scolaire et de l'uniforme pour un seul enfant, représentent parfois l'équivalent d'une année de revenu alors qu'une famille peut avoir au moins 3 ou 4 enfants. De toutes les façons, de tels enfants sont considérés comme des enfants, courant un risque très élevé de devenir *Vidomègon*.

Selon le représentant de l'UNICEF au Bénin interrogé par Radio France international le 11 juin 2007, le Bénin serait non seulement un pays où la pratique du travail des enfants placés est très présente, mais aussi il constitue un pays de transit ou d'accueil des enfants venant des pays frontaliers.

On a distingué, au cours de l'étude, une première catégorie de 59 enfants âgés entre 7 et 11 ans, travaillant à la fois comme domestiques et revendeuses d'une part, comme domestiques et apprentis d'autre part. La seconde catégorie concerne 34 enfants âgés de 12 à 16 ans, cumulant également plusieurs activités. Mais le point commun des activités effectuées par ces deux catégories d'enfants est avant tout, l'activité domestique, c'est-à-dire le ménage : lessive, vaisselle, le nettoyage de la maison, la garde d'enfants, etc.

Il a été constaté que la majorité des domestiques sont des filles (93 pour cent) alors que les garçons sont impliqués à 7 pour cent dans ces mêmes travaux. La comparaison entre ces deux chiffres est illustrative de la différence de traitement des genres en matière de division du travail. En réalité, les garçons, même s'ils sont

conviés à des tâches domestiques, le sont de toutes les manières moins que les filles. Le nombre de garçons allant vendre au marché ou dans la rue est faible. Ainsi, sur cinq enfants vendeurs on a dénombré seulement 1 garçon pour 4 filles.

Par contre, les garçons qui vivent avec leurs tuteurs, et plus particulièrement avec leurs tuteurs artisans, y sont en même temps apprentis, bien qu'exécutant des activités domestiques.

Parmi les 50 garçons recensés au cours de l'étude, 14 sont apprentis mécaniciens, 8 apprentis maçons, 8 apprentis vulcanisateurs, 12 apprentis tailleurs. Leurs âges varient de 8 à 14 ans. Ceux âgés de 7 ans sont au nombre de 8 et revendent des objets divers pour le compte de leurs tuteurs en même temps qu'ils exécutent des travaux domestiques. Parmi les enfants de 16 ans, il n'y a aucun garçon.

Il faut souligner que, contrairement aux filles *Vidomègon*, les garçons passent beaucoup plus de temps à l'atelier qu'à la maison. Il a été constaté d'ailleurs que deux apprentis sur quatre, dorment à leurs lieux de travail, parfois avec le tuteur, mais souvent seul, afin de prévenir tout vol par infraction, du matériel de travail. En réalité, ils jouent le rôle de gardiens, dans des quartiers malfamés, exposés de ce fait aux pires dangers de la nuit.

L'étude, en mettant en exergue le statut des *Vidomègon*, a fait ressortir le fait que plus de 95 pour cent vivent au domicile de leurs tuteurs et tuteurs, sans que ceux-ci soient forcément des proches de leurs parents biologiques. 75 pour cent des filles sont avec des personnes sans lien avec la famille alors qu'ils sont 35 pour cent de garçons dans la même situation. D'un autre côté, on a dénombré 30 filles et 8 garçons orphelins de l'un ou des deux parents. Un enfant orphelin, vivant dans des conditions de précarité, est caractérisé par sa vulnérabilité, parce que plus désavantagé par rapport aux autres enfants dont les deux parents sont vivants et c'est d'ailleurs pour cette raison qu'on les retrouve parmi les sujets *Vidomègon* interrogés.

D'après les données recueillies, de tous les enfants interviewés, ceux âgés entre 9 et 16 ans, sont économiquement les plus actifs, parce que vivant avec des tuteurs et/ou tuteurs exerçant, entre autres, des activités commerciales. Les filles se livrent, dans leur majorité, à des activités telles que la vente des produits vivriers saisonniers, des produits manufacturés, de la glace, etc. On les retrouve également dans des ateliers de couture et coiffure et dans des gargotes comme serveuses, lorsque la tuteur est la tenancière de l'atelier. On en a dénombré 64 entre 10 et 16 ans.

Il est vrai que personne ne sait précisément combien ils sont, ces enfants exploités à Cotonou, car les statistiques sont difficiles à établir. En effet, le désir a été grand de connaître le nombre exact des filles et garçons entrant dans l'échantillon de notre recherche, et qui travaillent à plein temps ou à temps partiel, pour aider leurs parents et tuteurs dans les tâches ménagères ou autres. Les visites à domicile ont donc permis rencontrer des parents, des tuteurs et d'autres personnes afin de se faire une idée exacte de la situation réelle de vie des enfants placés auprès de ces familles.

Partout où l'étude a été menée, les adultes interrogés ont montré et soutenu la nécessité pour les enfants d'aider leurs parents et les personnes adultes dans les petits travaux à la maison ou hors de la maison parce que les enfants, eux-mêmes, en

tirent le plus souvent un sentiment de fierté. Cela constitue une forme de formation. L'une des tutrices interrogées a déclaré ceci : « Le *Vidomègon* est une nécessité pour nous, fonctionnaires et commerçantes, parce qu'ils doivent garder la maison, exécuter de petites tâches et aller chercher nos enfants à l'école. Dans certains cas, ils doivent nous aider à vendre et à surveiller les marchandises quand nous devons nous absenter. » Comme on le voit, cette déclaration est chargée de sens. En effet, il ne fait l'ombre d'aucun doute que le *Vidomègon* est un enfant à tout faire et qui ploie sous la multitude des responsabilités qui lui sont confiées malgré son jeune âge.

Les hommes interviewés, quant à eux, n'ont pas voulu trop en parler. Il s'est avéré que le sujet est sensible au regard du sentiment d'inconfort qu'il déclenche chez les adultes interrogés. Toutefois, il a été constaté, dans les déclarations faites par les enfants, celles faites par leurs tutrices et celles venant de personnes tierces, des contradictions assez expressives. En effet, la description de diverses situations met en exergue les conditions de pénibilité des travaux exécutés par les enfants. Ils sont réduits à la servitude parce qu'obligés de consacrer toutes leurs journées à des tâches qui sont susceptibles de nuire à leur santé. Plusieurs enfants (235) ont décrit leurs journées de travail qui durent en moyenne 14 à 16 heures. La plupart sont réveillés dès 6 heures du matin pour aller se coucher autour de 22 heures le soir sans toutefois avoir le droit de faire la sieste dans l'après-midi.

Selon ces mêmes enfants, les conditions de travail sont très difficiles, surtout à cause de leur durée. La lessive, par exemple leur prend entre 6 et 10 heures par semaine. En présentant aux enfants une liste de travaux qu'ils exécutent ou sont supposés exercer, ils devaient choisir dans un ordre décroissant des plus répugnants et éprouvants pour eux aux plus supportables. Pour les filles, quel que soit l'âge, vient en tête, la lessive (46 pour cent), suivie du commerce ambulancier (23 pour cent) et la préparation du repas (11 pour cent). En ce qui concerne les garçons, les travaux les plus détestés sont le commerce ambulancier (67 pour cent), la lessive (30 pour cent), le travail à l'atelier (15 pour cent).

Comme on peut le constater, la tendance générale est que les trois premiers travaux que les filles n'aiment pas exécuter se retrouvent également en partie chez les garçons, car tous considèrent ces travaux comme des corvées. Malgré la dureté des travaux exercés, les enfants n'en tirent apparemment aucun bénéfice. Au contraire, les tuteurs et surtout les tutrices manifestent très souvent leur insatisfaction par rapport à eux, les taxant de tous les maux.

En cherchant à approfondir les questions relatives à leur rémunération financière par rapport à la main-d'œuvre qu'ils représentent, on a été surpris de constater, selon les déclarations de certaines tutrices (30 pour cent), qu'une partie de l'argent est envoyée aux parents et que le reste est gardé pour la confection des habits et l'achat des chaussures pour les fêtes. En fait, puisque qu'en parlant ici du travail des enfants, on fait allusion à ceux qui opèrent dans le secteur informel, il est difficile de quantifier la valeur réelle du travail fourni par ces enfants. Mais une chose est claire, ils sont exploités parce qu'ils travaillent nuit et jour afin de gagner de l'argent pour les adultes et nourrir, dans une certaine mesure, leurs familles restées au village.

Tout se passe comme si les droits de ces enfants sont relégués au second plan. C'est un phénomène à la mode dans nos grandes villes, de voir dans une famille sur 150, une fille ou un garçon (rarement) servir de bonne à tout faire. Tout le monde a tendance à condamner le phénomène, à faire des marches et à le dénoncer, mais dans les arrières-cours, il y a des choses reprochables qui sont faites aux enfants.

En somme, nombreux sont ces enfants font de la vente ambulante pour le compte de leur famille d'accueil et ne sont pas rémunérés pour ce qu'ils font. De ce point de vue, ils sont astreints au travail sous forme de pratiques serviles que l'environnement social ne veut pas condamner

Le climat relationnel au sein de la nouvelle « famille »

En se basant sur la définition que les Nations Unies donnent de la violence en tant que *recours intentionnel à la force physique ou au pouvoir, réel ou induit, lorsque celui-ci provoque ou risque de provoquer des blessures physiques ou psychologiques, la mort, un retard dans le développement ou des privations*, les résultats de l'enquête menée révèlent une prévalence de la violence au sein du cercle familial et plus particulièrement à l'encontre des enfants *Vidomègon*.

En effet, il est admis par l'étude que la vulnérabilité de l'enfant *Vidomègon* est exacerbée par des facteurs comme son déplacement, son placement, la pauvreté, et l'isolement social. Notons que la plupart de ces enfants viennent de groupes qui sont marginalisés dans notre société, notamment les enfants vivant dans la pauvreté. Cette violence constitue une violation des droits de l'enfant et revêt de nombreuses formes. Certaines bénéficient d'une importante couverture médiatique. D'autres sont plus insidieuses et moins reconnaissables. Malheureusement, elles se produisent dans des lieux où les enfants devraient être protégés.

Les dernières dispositions législatives en droit de la famille consacrent l'enfant comme sujet de droit qu'il faut absolument protéger. La jurisprudence reconnaît l'application directe de la Convention internationale des droits de l'Enfant. *Pourtant, les scènes de violence auxquelles sont témoins les enfants et dont ils sont l'objet constituent des brèches dans la protection de l'enfant.* Le traitement fait aux enfants *Vidomègon* n'échappe pas à cette logique qui est connu de tous. D'ailleurs, à l'occasion de la journée de l'Enfant africain qui a lieu en juin 2007, l'UNICEF a mis l'accent sur la traite des enfants afin de maintenir la dynamique dans la lutte contre la violence à l'égard des enfants qui se développe de plus en plus sur le continent.

En demandant aux adultes en charge de *Vidomègon* de déterminer les types de punitions qu'ils infligent, suite aux manquements, la liste est longue mais seulement trois des plus importantes sont mises en exergue. Il s'agit du châtiment corporel (coups, gifles) des punitions verbales (insultes, cris, menaces, critiques) et des privations (argent de poche, nourriture, sortie). Les raisons avancées pour infliger des punitions aux enfants sont variées : vol, mensonge, retard dans l'exécution des activités à eux confiées, impolitesse, etc. En somme, ils seraient punis pour mauvais comportements et mauvaise conduite. Même si la plupart des adultes interrogés soutiennent que les coups et gifles interviennent très rarement, néanmoins 80 pour

cent des enfants ont estimé en être victimes puisqu'ils sont battus, en moyenne, une fois par semaine et 100 pour cent sont insultés et humiliés à une fréquence élevée (4 ou 6 fois/jour), devant d'autres personnes.

Il a été même remarqué sur certaines parties du corps (bras et torse) d'une trentaine d'enfants, des traces cicatrisées de coups ayant certainement occasionné des blessures. « Il n'y a pas d'objet qui ne serve à me frapper, pourvu qu'il soit à portée de la main », déclare un garçon de 10 ans. « Avant hier, poursuit-il, mon patron m'a donné deux gifles parce que je ne suis pas vite revenu d'où il m'a envoyé. Et pourtant j'y suis allé à pied ». Cette situation, qui est particulière à cet enfant, est malheureusement le quotidien des milliers d'enfants à Cotonou. Visiblement, ils sont maltraités et plusieurs relatent avec amertume et ressentiment les différents sévices dont ils sont l'objet. Nombreux sont, parmi eux, qui nourrissent l'espoir de quitter cette situation, mais se trouvent dans l'impuissance de retourner chez leurs parents, surtout lorsqu'ils ne savent pas par où y aller, avec quels moyens et pour quelles perspectives. Une quinzaine d'enfants ont raconté comment ils ont pu tromper la vigilance de leurs tuteurs et tutrices pour s'enfuir de la maison. Pendant deux ou trois jours, ils ont séjourné dans la rue, dormant là où le sommeil les a pris et quémandant argent et nourritures à quelques adultes, avant d'être rattrapés par leurs tuteurs et reconduits à la maison.

Les enfants ont par ailleurs souligné que leurs tutrices ne leur accorde jamais confiance et les traitent de menteurs ou menteuses, chaque fois qu'il leur est permis de se défendre des accusations. Les propos de 3 tuteurs et 17 tutrices ont confirmé ce climat de suspicion entre les enfants et eux. Ainsi, lorsqu'on leur a demandé de donner leurs impressions sur leurs « enfants », ils ne tarissent pas de qualificatifs les plus négatifs mais finissent par reconnaître, de manière assez subtile, leur utilité dans la maison. En les accusant de tous ces maux, ils voulaient prédisposer les enquêteurs à cautionner les mauvais traitements infligés à ces enfants.

À la question « Qui sont les personnes qui vous frappent ou vous insultent ? », les enfants ont déterminé avec précision certains membres de la famille. Les adultes (tuteurs et tutrices) viennent en tête avec 68 pour cent, suivis de leurs enfants (23 pour cent), qui sont, le plus souvent plus âgés qu'eux. Viennent ensuite les parents des tuteurs tutrices 9 pour cent (tantes, mères, cousines, neveux et nièces) séjournant ou ayant séjourné quelques jours ou semaines dans la maison. Il est utile d'insister ici sur le fait que le Vidomègon est vulnérable, à tout point de vue du fait de son statut et de ses caractéristiques socioéconomiques. Certains parmi eux ont même soutenu que même les plus petits qu'eux dans la famille, leur portent des coups sans qu'ils ne puissent les leur rendre, par peur de représailles des adultes.

À l'autorité répressive des adultes, s'ajoutent donc les caprices des autres enfants à leur égard, toutes choses dont les effets négatifs varient d'un enfant à l'autre. On a donc remarqué chez certains enfants, une attitude négative et hostile, l'angoisse permanente, de l'apathie, de l'indifférence. Chez d'autres, on remarque de l'aigreur et une tension intérieure, perceptible dans la voix et le regard. Des enfants qui, en général, sont toujours sur la défensive dès qu'on les aborde pour parler. Certains

foyers sont pour ces enfants, de véritables camps « de concentration » où règne la terreur où la moindre erreur de comportement, le plus léger manquement se paie très cher.

Il est vrai, comme l'ont souligné certains parents, que l'enfant a certes des devoirs, mais il a aussi des droits. On doit se rendre à l'évidence que, dans la plupart des familles béninoises, si ce ne sont pas toutes, on frappe de temps en temps les enfants et personne ne crie au scandale. Ainsi, dans le cas de la présente étude, l'une des questions à se poser n'est pas tant de savoir s'il faut frapper l'enfant *Vidomègon* ou non, mais surtout d'avoir le sens de la mesure. C'est pourquoi, nous faisons la distinction entre ce qu'il est permis d'appeler punition à des fins éducatives et maltraitance.

Ici, plus qu'ailleurs, les enfants ci-dessus décrits, se trouvent moins dans la situation de la punition à caractère éducatif que dans celle de la maltraitance et l'on sait l'extrême influence qu'elle exerce sur la formation de la personnalité. On se rappelle d'ailleurs, dans son article 19, la Convention internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1989, qui a défini la maltraitance comme une forme de violence physique ou psychologique que pourrait subir un enfant.

Les actions entreprises par les pouvoirs publics

Sur le plan économique

En partant du fait que les facteurs déterminants du trafic d'enfants et de leur mise au travail forcé sont liés à la paupérisation des populations rurales, principalement, au chômage endémique qui en explique également l'extension et au recours à une main-d'œuvre domestique bon marché et docile, le gouvernement du Bénin a mis en œuvre un ensemble de mesures tendant à faire profiter, à la plus grande partie possible de la population, surtout des zones rurales.

Le potentiel de croissance de l'économie béninoise est dépendant de l'agriculture, parce que le secteur rural 70 pour cent de la population active et contribue pour environ 36 pour cent à la structure du PIB, procure environ 88 pour cent des recettes d'exportation du pays et participe à hauteur de 15 pour cent aux recettes de l'État. L'agriculture joue ainsi un rôle essentiel dans le processus de développement économique et social. Malgré ces performances, il y a un paradoxe criard, car il a été constaté que la pauvreté est plus forte en milieu rural qu'en milieu urbain. Sur les dix dernières années, elle a régressé en zone urbaine alors même qu'elle s'est aggravée dans le monde rural.

Les plus récentes mesures prises par le Gouvernement sont celles contenues dans le Document de Stratégies de Réduction de la Pauvreté (2003-2005). En effet, la stratégie gouvernementale visait, entre autres, l'amélioration du revenu du monde paysan à travers la promotion de sa participation à la production rurale. Pour soutenir cette stratégie, une série de projets et de programmes a été initiée et figure dans le Cadre de Dépense à Moyen Terme (CDMT). Par ailleurs, la Déclaration de

Politique de Développement rural (DPDR) et son Plan stratégique opérationnel sont disponibles et constituent le document sectoriel de base portant la stratégie de développement du monde rural que le Gouvernement est a mis en place.

Pour atteindre ses objectifs de développement du secteur agricole, des actions ont été développées à travers différents projets et sous programmes contenus dans le CDMT. Il s'agit :

- de l'appui à l'amélioration de la productivité agricole ;
- des infrastructures rurales ;
- de la gestion durable des ressources naturelles ;
- de l'appui au développement des marchés agricoles ;
- de l'administration et la gestion des services.

Étant donné que le développement du secteur agricole va de pair avec l'épineuse question foncière, le Gouvernement a mis en place avec l'appui de la Banque Mondiale, un Projet de Gestion des Forêts et Territoires riverains (PGFTR) afin de contribuer à la gestion durable et rationnelle des ressources naturelles renouvelables du pays en tant que Programme d'appui à la Direction des Forêts et des Ressources naturelles (DFRN).

Sur le plan éducatif

L'examen des statistiques scolaires de ces dix dernières années a révélé que, bien qu'il existe des améliorations sensibles en matière d'accès à l'éducation, des disparités subsistent entre les zones urbaines et rurales d'une manière générale. Ceci prive une grande partie des enfants béninois d'aller à l'école et de s'y maintenir, sur une longue durée.

En effet, l'accès à l'enseignement primaire est plus ou moins universel en zone urbaine, alors que dans les zones rurales, le taux d'accès est de l'ordre de 86 pour cent pour les garçons et seulement de 64 pour cent pour les filles, encore que, d'une zone rurale à l'autre, on enregistre de grandes inégalités d'accès des filles à l'éducation. Par ailleurs, 39 pour cent des garçons ruraux et 14 pour cent des filles rurales terminent le cours primaire. Comme on peut le constater, des efforts restent à faire dans la perspective de la scolarisation universelle au primaire et de l'accès équitable entre filles et garçons. Et pour être logique avec les ambitions de développement, la politique éducative mise en application, vise entre autres, l'égalité des chances pour tous les enfants en âge scolaire. Ainsi, il a été procédé à la poursuite de la subvention de la gratuité de l'inscription dans les écoles primaires publiques, à la promotion de la scolarisation des filles et l'appui aux communautés pour l'inscription et le maintien des élèves à l'école, spécialement les filles.

L'analphabétisme étant une cause profonde de pauvreté, le Bénin vient de se doter d'une Politique nationale d'Alphabétisation et d'Éducation des Adultes (PNAEA). Cette politique a servi de cadre de référence à l'élaboration et à la mise en œuvre de divers programmes éducatifs répondant aux besoins, préoccupations et aspirations des acteurs et des bénéficiaires. D'un autre côté, le programme *Appui au développement*

communautaire a permis de modifier progressivement les comportements des populations de plus de 60 villages en faveur du respect des droits de l'enfant grâce à l'alphabétisation et la formation de 3 200 personnes en matière de planification locale et à l'appui à l'installation d'unités génératrices de revenus au bénéfice des enfants.

En agissant de la sorte, le Gouvernement a pour ambition d'éradiquer l'analphabétisme au Bénin. Le Document de Stratégies de Réduction de la Pauvreté (2003-2005) a révélé que la réduction du taux d'analphabétisme est passée de 68 pour cent en 2001 à moins de 60 pour cent en 2005 et passera, si cette tendance est maintenue, à 50 pour cent à l'horizon 2010, au sein de la population de la tranche d'âge de 15 à 49 ans. Ces progrès, malgré leurs faiblesses, ont favorisé l'émergence d'un environnement de plus en plus lettré et réduit le taux d'analphabétisme des femmes et des jeunes filles de 79,65 pour cent en 2001 à 60 pour cent en 2005.

Les actions réalisées durant les trois (3) années (2003-2005) ont contribué à maintenir un nombre important d'enfants dans le système éducatif, évitant, par la même occasion, qu'ils soient l'objet de trafic interne ou externe.

Sur le plan juridique

Au niveau du trafic, du travail et de la maltraitance de l'enfant, il semble que les réponses juridiques sont, à certains égards, insuffisantes. Dans la mesure où le Bénin ne dispose pas d'un arsenal juridique en la matière, il est difficile de contrecarrer efficacement les trafiquants, mais le gouvernement déploie des efforts pour se conformer aux normes, en matière de lutte contre le trafic des enfants.

Le Gouvernement a retenu pour la période 2007-2009 de « garantir à l'enfant et à l'adolescent le respect de leurs droits et l'accès équitable aux services sociaux essentiels » à travers :

- la protection de l'enfance et de l'adolescence contre les maltraitances et la traite des enfants ;
- la promotion de l'accès des enfants filles et garçons aux services sociaux essentiels ;
- l'amélioration de l'état alimentaire et nutritionnel des enfants ;
- le renforcement des capacités des structures oeuvrant au profit des enfants ; et
- la réinsertion familiale et sociale des orphelins et enfants vulnérables

Il a été initié, à cet effet, un projet de Protection, qui a permis une plus grande sensibilisation sur les problèmes liés au trafic des enfants. Ce projet a suscité une plus grande implication des communautés à la lutte contre le trafic en appuyant la création de 500 comités locaux de lutte dans les zones dites à risque. Une loi interdisant le trafic des enfants a été déjà votée par l'Assemblée nationale en janvier 2006, dont la promulgation pourra renforcer les capacités nationales. Mais, au même moment, en attendant la promulgation de cette loi, d'anciennes lois ont été utilisées pour juger, au cours de l'année 2005, 83 affaires liées au trafic d'enfants, dont 20 ont abouti à des peines d'emprisonnement allant de trois à douze mois. Afin d'apporter une assistance aux enfants victimes de trafic, le Ministère de la famille est en

coopération avec des organisations internationales, des ONG et un réseau de 1 141 comités locaux de lutte contre le trafic des enfants, disséminés à travers le Bénin.

Depuis 2003, l'Unicef, en partenariat avec l'État béninois, a mis en place un comité mixte chargé de superviser l'élaboration d'un Code de l'Enfant afin de garantir une meilleure protection juridique à l'enfant. En effet, l'institution appuie le gouvernement du Bénin dans les six villes les plus touchées par le phénomène : il s'agit de mettre en œuvre des activités de prévention et de prise en charge des apprentis. Cette action s'articule autour de plusieurs axes : la sensibilisation, des cours d'éducation non formelle, la réinsertion scolaire des enfants de moins de 14 ans, des séances d'écoute et de conseil. Ces actions sont renforcées aujourd'hui à travers des partenariats d'ONG béninoises).

Le Bénin, se trouvant dans un environnement sous-régional marqué par la criminalité transfrontalière, a signé, en 2005, un accord bilatéral avec plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest, pour une collaboration dans la lutte contre le trafic des enfants.

Mesures à prendre pour l'avenir

Des mesures s'imposent à plusieurs niveaux :

- le renforcement de la surveillance des zones dites à risques afin d'assurer une approche intégrée des problèmes liés au trafic, aux familles des enfants, à la santé, à l'éducation et à la réhabilitation des enfants ;
- la mise en œuvre d'une véritable politique de développement rural, induisant une amélioration sensible des conditions de vie et d'existence ;
- le renforcement des activités économiques par l'octroi de crédit aux parents ce qui leur permettrait d'être nantis financièrement pour maintenir les enfants sur place ;
- une plus grande responsabilisation des autorités locales concernant le contrôle et l'éradication du trafic d'enfant ;
- la mise en place de Comités villageois permanents de sensibilisation des familles ;
- le développement de nouvelles stratégies de prévention et de lutte contre le phénomène, parce que celles qui existent ont montré leurs limites ;
- la promulgation de la loi sur l'interdiction du trafic des enfants ;
- une meilleure concertation entre l'État, les ONG et les associations afin de diffuser l'information ;
- le renforcement de la législation et des dispositions légales permettant de punir les trafiquants ;
- l'éducation du public pour la mise en application des Conventions relatives aux droits de l'enfant ;
- la coopération internationale entre la police, la douane et les ambassades pour un meilleur contrôle de la sortie des enfants ;
- la mise en place d'un système continu de recueil d'information sur le trafic interne des enfants (recensement des enfants par tranche d'âge) afin de constituer

une banque de données et d'élaborer un programme de prévention ou la création de registres de trafic et de violence envers les enfants ;

- le dépôt de lois rendant le signalement de maltraitance et de trafic obligatoire ;
- l'élargissement du *Code de criminalité* et de la *Loi sur la preuve au Bénin en la matière*. Ces infractions comprennent : la violence physique criminelle envers un enfant, la négligence criminelle envers un enfant, la violence psychologique criminelle envers un enfant, l'homicide d'un enfant, et le manquement à signaler des crimes soupçonnés envers les enfants ;
- l'assurance que le *Code de criminalité* comporte des dispositions de condamnation pour une meilleure protection des enfants ;
- l'amélioration de l'expérience des enfants témoins et la facilitation de leur témoignage dans les procédures criminelles ;
- le prolongement des délais pour le dépôt de plaintes dans les cas de violence envers les enfants ;
- l'information des enfants de leurs droits, et leur apprentissage de la façon d'identifier la maltraitance, demander de l'aide, et éviter une nouvelle victimisation ;
- l'accroissement de la connaissance de la violence et du trafic des enfants et son incidence au cours de différentes périodes de la vie ;
- l'amélioration de l'échange de renseignements entre les organismes gouvernementaux et les ONG ;
- l'accroissement de l'efficacité des réactions et interventions au niveau local et national ;
- l'amélioration du soutien et des services aux enfants.

Conclusion

Ce travail ne prétend pas être exhaustif mais il s'est assigné comme but d'attirer l'attention sur les problèmes relatifs à la traite des enfants, dans toutes ses dimensions. L'étude a pu mettre en exergue certains aspects du phénomène, difficiles à appréhender et auxquels des solutions idoines devront être trouvées.

Il a été constaté que les droits de l'enfant béninois sont, dans une large mesure, bafoués, consciemment ou non, par des personnes qui ont, eux-aussi, été enfants, avant de devenir adultes, d'une part, et qui sont supposés connaître la loi en la matière. Au moment où il est clamé haut le rejet de l'asservissement de l'enfant, des milliers de ménages continuent impunément, dans nos villes, de vivre en marge des lois de la cité, en posant, chaque fois que l'occasion leur est permise, des actes délictueux, nuisant gravement au développement intégral de l'enfant.

Eu égard à l'étendue du trafic et de la mise en esclavage des enfants, au Bénin, ainsi qu'à la complexité et à l'énorme incidence de la question, une prévention, une identification et une réaction efficaces est une tâche énorme mais essentielle. La résolution d'une pareille problématique exige l'engagement et la coopération continus au niveau central, intermédiaire et local, de praticiens et de décideurs à l'échelle nationale.

Références

- Adihou, A. F., 2000, « Rapport sur le trafic des enfants entre le Bénin et le Gabon », *Anti-Slavery* : Avril
- Adepoju, A., 1999, *La famille africaine (Politiques démographiques et développement)*, Paris: Karthala.
- Almeida-Topor, H. d', 2003, *L'Afrique au 20e siècle*, Paris: Armand Colin.
- Almeida-Topor, H. d', 2002, *Rapport sur le Développement en Afrique (Développement rural et réduction de la pauvreté)*, Paris: Economica.
- Baldry, A. C. and Farrington, D. P., 2000, « Bullies and Delinquents : Personal Characteristics and Parental Styles », *Journal of Community & Applied Social Psychology*, 10(1): 17-31.
- Bénin, Ministère de l'Enseignement primaire et secondaire (MEPS) et Ministère du Plan, 2006, *Plan décennal 2006-2015*.
- Bénin, Ministère de l'Enseignement primaire et secondaire (MEPS) et Ministère du Plan, 2006, Plan d'Action national pour l'Éducation pour Tous (PAN/EPT), in *Plan décennal 2006-2015*.
- Bénin, Ministère du Plan, 2005, *Lettre de Politique éducative le 23 février*.
- Bénin, Ministère du Plan, 1996, *Déclaration de Politique de Population (DEPOLIPO) révisée en 2006*.
- Bénin, Ministère du Plan, 2006, *Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRIP) sur la période 2007-2009*.
- Beziat M., 1999, Secrétaire général du CCEM, Mission d'enquête au Bénin du 9 septembre au 5 octobre.
- Bocquier, P. et Traoré, S., 2000, *Urbanisation et dynamique migratoire en Afrique de l'Ouest (La croissance urbaine en panne)*, Paris: l'Harmattan.
- Committee on the Rights of the Child, 2006, *General Comment No. 8. The Right of the Child to Protection from Corporal Punishment and Other Cruel or Degrading Forms of Punishment (articles 19, 28(2) and 37, inter alia)*.
- Cousinet, R., 1952, *La Formation de l'éducateur*, Paris: PUF.
- Deuxième rapport périodique du Bénin sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant (1998-2002)
- Destremau, B. et Lautier, B., 2002, « Femme en domesticité », *Revue Tiers Monde*, 170, avril-juin.
- Dunne, M. and Leach, F., 2004, 'Institutional Sexism : Context and Texts in Botswana and Ghana'. Paper presented at the 7th Oxford International Conference on Educational Development, 9–11 September 2003, Oxford.
- EMIDA, 2000, *enquête sur les violences éducatives faites aux enfants dans les familles et à l'école primaire au Cameroun*, Yaoundé: EMIDA/UNICEF.
- Gayet, D., 1995, *Modèles éducatifs et relations pédagogiques*, Paris: A. Colin.
- Gloton, R., 1974, *L'Autorité à la dérive*, Paris: Casterman.
- Herrera, R., 2006, « Objectifs du millénaire pour le développement : lutte contre la pauvreté ou guerre contre les pauvres ? », *Alternatives Sud*, vol. 13, n°. 1, pp. 185-199, janvier.
- Houssaye, J., 1996, *Autorité et éducation. Entre savoir et socialisation, le sens de l'éducation*, Paris: ESF.
- INSAE Bénin, 2002, *Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH3)*.

- International Labour Office, 2002, *Every Child Counts – New Global Estimates on Child Labour, International Programme on the Elimination of Child Labour (IPEC) – Statistical Information and Monitoring Programme on Child Labour (SIMPOC)*, Avril, Genève: International Labour Office.
- International Labour Office, 2006, *The End of Child Labour : Within Reach*, Geneva: International Labour Office.
- James, M., 1994, *Domestic Violence as a Form of Child Abuse : Identification and Prevention, Issues in Child Abuse Prevention*, National Child Protection Clearinghouse, Melbourne, Australia.
- Krug, E. G. et al., ed., 2002, *Rapport mondial sur la violence et la santé*, Genève: OMS.
- Krug, E. G. et al., ed., 2002, *World Report on Violence and Health*. Geneva: World Health Organization.
- Lobrot, M., 1971, « Des mots, des mots... Comment ? Pourquoi ? », *L'École des Parents*, 7, pp. 42-46.
- Monestier, M., 1998, *Les Enfants esclaves*, Paris: Le Cherche Midi.
- Nieuwenhuys, O., 1996, 'The Paradox of Child Labor and Anthropology', *Annual Review of Anthropology*, Vol. 25: 237-251.
- Nieuwenhuys, O., 2001, 'Who Profits from Child Labor ?' (Children Labor and Reproduction), Amsterdam : University of Amsterdam.
- OIT, 1999, « Convention n° 182 sur les pires formes de travail », *Bulletin Officiel du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle No 2001/22 du 05/12/ 2001, Journal officiel du 18/ 11/ 2001*.
- ONU, 2000, Sommet du Millénaire de septembre.
- ONU, 1989, Convention on the Rights of the Child (Adopted by the General Assembly of the United Nations on 20 November).
- OSD (Orientations Stratégiques de Développement) du Bénin, 2006-2011, Cotonou, République du Bénin.
- Osofsky, J. D., 1999, « The Impact of Violence on Children », *The Future of Children-Domestic Violence and Children*, Vol. 9, no. 3, Louisiana State University.
- Pilon, M., 1997, Ménages et familles en Afrique (Approches des dynamiques contemporaines) Séminaire CDEP-ENSEA-INS-ORSTOM-URD, Centre for Afrikastudier, Paris: CDEP, Vol. 15.
- PNUD, M. S., 2006, Stratégies pour l'atteinte des OMD, août.
- Rapport national du Bénin sur le Suivi du Sommet mondial pour les enfants (Cotonou, décembre 2000), Cotonou, République du Bénin.
- Richter, L., 2004, *The Importance of Caregiver-Child Interactions for the Survival and Healthy Development of Young Children*, Genève: Organisation Mondiale de la Santé.
- Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRIP) sur la période 2007-2009, Cotonou, République du Bénin.
- UNFPA, 2000, *État des populations dans le monde*, New York: UNFPA.
- UNICEF, 2004, *Analyse régionale sur l'exploitation sexuelle en Afrique de l'Ouest et du Centre : évolution de la situation, progrès accomplis et obstacles à surmonter depuis le Congrès de Yokohama en 2001*. UNICEF, West and Central Africa Regional Office.
- UNICEF, 2005, *Memories of Childhood Violence*, Eastern and Southern Africa, Regional Office.

UNICEF, 2006, *Derrière les portes closes (L'impact de la violence domestique sur les enfants). Traduction du rapport rédigé conjointement par The Body Shop International, l'UNICEF et le Secrétaire Général des Nations Unies.*

UNICEF, 2006, « Rapport annuel de l'Observatoire des droits de l'enfant de la région océan indien », *La violence contre les enfants dans la région de l'océan indien. Mauritius*, New York: UNICEF.

UNICEF, 2007, *The State of the World's Children 2007*, New York: UNICEF.

Vision de l'enfant au 21^e siècle, Rapport de la réunion régionale de novembre 1999 à Abidjan, Abidjan, Côte d'Ivoire.

Weber, S., 1976, *Modèles dominants et aspirations à l'éducation. Un exemple au Brésil*, Paris: CNRS.

WHO, 2002, *Preventing Child Maltreatment : A Guide to Taking Action and Generating Evidence*, Geneva: WHO.

Youssef, R. M. et al., 1998, 'Children Experiencing Violence (ii) : Prevalence and Determinants of Corporal Punishment in Schools', in *Child Abuse & Neglect*, 22: 975–985.